



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois

Le 27 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 mars 2023

Date d'affichage 16 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 29

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAËCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU et **avaient respectivement donné pouvoir à :** Elodie CAPLIER, Thierry RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Sylvain JOBEY et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2023-025 – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs et après le vote du compte administratif. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif (CA). Les résultats peuvent toutefois être repris par anticipation dans le cas où le compte administratif n'est pas voté.

Le compte de résultat se présente pour l'exercice 2022 de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	10 841 416,59 €	6 823 654,44 €	17 665 071,03 €
Recettes	11 824 929,75 €	8 698 690,80 €	20 523 620,55 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	983 513,16 €	1 875 036,36 €	2 858 549,52 €
Résultat antérieur reporté	1 487 097,37 €	- 2 042 602,71 €	- 555 505,34 €
RESULTAT CUMULE	2 470 610,53 €	- 167 566,35 €	2 303 044,18 €
Restes à réaliser dépenses (A)		- 1 981 610,77 €	- 1 981 610,77 €
Restes à réaliser recettes (B)		894 738,75 €	894 738,75 €
SOLDE DES RAR		- 1 086 872,02 €	- 1 086 872,02 €
RESULTAT CUMULE AVEC RAR	2 470 610,53 €	- 1 254 438,37 €	1 216 172,16 €

L'excédent cumulé est de 1 216 172,16 €. Ces résultats ont par ailleurs été validés par le comptable public.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2023 comme suit :

- Un déficit d'investissement reporté (compte D001) : 167 566,35 €
- Un excédent de fonctionnement reporté (compte R002) : 1 216 172,16 €
- Un besoin de financement (compte R1068) : 1 254 438,37 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales - Article L.2311-5 ;

VU la loi d'orientation 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires en date du 27 février 2023 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 24 mars 2023 ;

CONSIDERANT que dans l'attente du vote du compte administratif 2022, il est possible de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice au budget primitif 2023 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2023 de la façon suivante :

- Un déficit d'investissement reporté (compte D001) : 167 566,35 €
- Un excédent de fonctionnement reporté (compte R002) : 1 216 172,16 €
- Un besoin de financement (compte R1068) : 1 254 438,37 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

I/s, le 27 mars 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 30 mars 2023

Affichée le : 30 mars 2023

Acte à classer

2023-025

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-30T11-03-51.00 (MI244124388)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230330-2023-025-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022
sur le budget primitif 2023

Date de décision : 30/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 7. Finances locales
- 7.1. Decisions budgetaires
- 7.1.2. Délibération afférente aux documents budgétaires (BP, DM, CA, CG, affectation Rtat)

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 025.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/03/23 à 09:51

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 30/03/23 à 11:03

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 30/03/23 à 11:11